

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

compensation de la baisse de l'aide personnalisée au logement Question au Gouvernement n° 108

Texte de la question

COMPENSATION DE LA BAISSE DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT

- M. le président. La parole est à M. Stéphane Peu, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
- **M. Stéphane Peu.** Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de vous dire que notre groupe s'associe à l'hommage rendu aux victimes de Marseille et de Las Vegas.

Monsieur le ministre de la cohésion des territoires, la semaine dernière à Strasbourg le 78e congrès HLM réunissait 5 000 participants, dont de nombreux élus locaux, des associations de solidarité ainsi que les professionnels du bâtiment. À l'annonce de vos mesures sur le logement, tous, dans leur grande diversité, sont passés d'un état de sidération à un état de colère.

Après avoir baissé l'aide personnalisée au logement – APL – de 5 euros pour tout le monde, selon la logique stupide du rabot, vous annoncez désormais vouloir faire peser sur les seuls organismes HLM une baisse de 60 euros par mois de cette même aide.

Monsieur le ministre, les HLM ne rémunèrent pas de capital, ne versent pas de dividendes.

M. Fabien Di Filippo. C'est vrai!

M. Stéphane Peu. Ils réinvestissent l'ensemble de leurs marges dans les travaux d'amélioration, la rénovation thermique et la production neuve. Votre mesure est une double peine pour les plus modestes : moins de pouvoir d'achat et un cadre de vie par ailleurs condamné à se détériorer.

En plus d'être injuste, cette mesure est néfaste pour l'emploi. Elle amputera les organismes HLM de 1,7 milliard d'euros, soit 80 % de leur autofinancement ; avec l'effet de levier, cela fait au moins 12 milliards d'euros en moins dans les carnets de commandes des artisans et des PME. Vous allez les fragiliser, alors qu'ils créent des emplois non délocalisables !

C'est donc fort légitimement que les élus locaux, appartenant à des familles politiques représentées sur tous les bancs de cette assemblée, les associations caritatives, les associations de locataires et les milieux économiques – dont la Fédération française du bâtiment – se sont unanimement levés contre vos propositions.

Ma question est simple : persisterez-vous, monsieur le ministre, à considérer que vous seul avez raison contre tous ? Ou bien retirerez-vous cette proposition afin d'écouter les acteurs pour élaborer avec eux de nouvelles mesures ? (Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et NG ainsi que sur plusieurs bancs des groupes FI et LR.)

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires.
- **M. Julien Denormandie,** secrétaire d'État auprès du ministre de la cohésion des territoires. Monsieur le député, vous êtes un spécialiste reconnu du logement et des bailleurs sociaux. La réforme que vous dénoncez dans votre question n'est absolument pas celle que défend le Gouvernement.

Que propose effectivement le Gouvernement ? Nous disons aux bailleurs sociaux que nous pouvons améliorer leurs gains, l'argent qu'ils gagnent chaque mois.

- M. Pierre Cordier. Paroles, paroles!
- **M. Julien Denormandie,** *secrétaire d'État*. En revanche, ce que nous demandons, c'est que ce gain supplémentaire soit redistribué sous forme de baisses de loyers.

Vous me demanderez : comment améliorer le gain des bailleurs sociaux ? C'est assez simple. Comme vous le savez très bien, les bailleurs sociaux sont financés par l'État, la Caisse des dépôts et consignations et les collectivités territoriales. Il est donc possible d'allonger la durée des prêts consentis aux bailleurs sociaux par ces institutions. C'est d'ailleurs une proposition que vous aviez faite vous-même, monsieur le député, il y a quelques années. Nous proposons en outre des prêts de haut de bilan, des prêts bonifiés.

- M. Aurélien Pradié. C'est la logique Rothschild! Discours de banquier!
- **M. Julien Denormandie,** *secrétaire d'État*. Cette bonification, vous la proposiez aussi, monsieur le député, il y a quelque temps.

Nous proposons de stabiliser le livret A : c'est 3 milliards d'euros dans le grand plan d'investissement pour la rénovation thermique que vous venez d'évoquer, qui permettra de diminuer les charges et d'améliorer la rentabilité des bailleurs sociaux.

- M. Fabien Di Filippo. Ce n'est pas vrai!
- **M. Julien Denormandie**, secrétaire d'État. Mais c'est aussi 2 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement qui seront proposés aux bailleurs sociaux à des conditions avantageuses.

Vous voyez donc comment nous entendons mener cette réforme : nous proposons plus de gains aux bailleurs sociaux, mais nous leur demandons de redistribuer ces gains sous forme de baisses de loyers.

À qui tout cela bénéficiera-t-il ? Aux allocataires. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR. – Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)

Un député du groupe LR . Et vous y croyez ?

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État . La réforme que nous proposons ne fera aucun perdant chez les allocataires.

Par ailleurs, notre marque de fabrique, c'est la concertation, la discussion. (Exclamations sur les bancs du groupe LR.)

M. Sébastien Jumel. Seuls contre tous : c'est votre manière de discuter !

Plusieurs députés du groupe GDR . Cinq euros !

M. Julien Denormandie, secrétaire d'État. Nous maintiendrons cette concertation avec tous les bailleurs

sociaux. C'est ce que Jacques Mézard et moi-même leur avons dit à Strasbourg. (Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.)

Données clés

Auteur : M. Stéphane Peu

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question: 108

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Cohésion des territoires (M. le SE auprès du ministre) **Ministère attributaire :** Cohésion des territoires (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 octobre 2017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le <u>4 octobre 2017</u>